**11 L’intervention de l’État dans l’économie**

**SYNTHÈSE RÉDIGÉE**

L’État joue dans l’économie un rôle variable selon les pays ou les époques. En effet, l’État peut intervenir de manière minimale dans l’économie ou de manière plus marquée (1). Le choix du degré d’intervention de l’État dans l’économie aura une incidence sur le niveau de prélèvements obligatoires. En effet, les interventions de l’État peuvent se traduire par des dépenses qui nécessitent d’être financées, parfois au prix d’un endettement public important (2). Au-delà de ces dépenses, l’État peut aussi agir sur l’économie en qualité d’employeur et de propriétaire de certaines entreprises (3).

**1 Les fonctions de l’État dans l’économie**

Dans toutes les économies, l’État intervient à des degrés variables et en utilisant des moyens divers.

Dans certains cas, l’objectif de l’État est d’intervenir au minimum dans l’économie. Ses principales actions porteront alors sur la **sécurité** (maintien de l’ordre public dans le pays et défense du territoire), la **justice** (définition du droit et de la justice) et la **fiscalité** (prélèvement des impôts nécessaires aux interventions minimales de l’État dans l’économie).

Ces trois fonctions (sécurité, justice et fiscalité) sont qualifiées de régaliennes et correspondent à une vision minimale de l’intervention de l’État dans l’économie désignée par le terme d’**État-gendarme**. Celui-ci se focalise sur la sécurité des citoyens et l’organisation de la vie en société.

Dans d’autres cas, les interventions de l’État dans l’économie sont plus marquées. Dans cette conception plus interventionniste qualifiée d’**État-providence**, le champ d’intervention de l’État dans l’économie est plus large et organisé autour de trois fonctions : l’**allocation des ressources** (l’État corrige les imperfections du marché et affecte des ressources à la production de certains biens et services qui ne sont pas fournis par le marché), la **stabilisation de l’économie** (régulation de l’emploi, de l’inflation et de la croissance par des politiques de relance) et la **redistribution** (partage des revenus et des richesses par le biais de prélèvements et de transferts en vue d’en améliorer la répartition et d’assurer une plus grande justice sociale).

Ces trois fonctions sont interdépendantes. Par exemple, une mesure de relance de l’économie (stabilisation) aura un effet sur la répartition des revenus (redistribution).

Les fonctions de l’État ont progressivement évolué d’une conception minimale de l’État (État-gendarme) à une conception interventionniste (État-providence) afin de répondre de manière plus large aux besoins des citoyens et aux défis posés par une économie mondialisée. Toutefois, l’interventionnisme connaît des limites. En effet, l’intervention de l’État dans l’économie se traduit le plus souvent par des dépenses qui doivent être financées. Lorsqu’elles s’accumulent et/ou sont d’un niveau trop important, ces dépenses doivent être financées par des emprunts et alimentent la **dette de l’État**. Lorsque celle-ci est jugée trop importante, l’État doit réduire ses interventions dans l’économie et rembourser sa dette, le champ de ses interventions se réduira alors et on qualifiera cette politique d’**austérité budgétaire**. Le champ de l’intervention de l’État dans l’économie repose donc sur un choix de société, oscillant entre interventionnisme et libéralisme.

**2 Les prélèvements et les dépenses de l’État dans l’économie**

L’importance de l’intervention de l’État dans l’économie peut être appréciée notamment à travers l’importance relative de ses prélèvements obligatoires par rapport à la richesse nationale (**prélèvements obligatoires/PIB**). Dans le cas de la France et de la plupart des économies développées, le poids des prélèvements obligatoires par rapport au PIB a régulièrement progressé. Pour la France, cette part est passée de 30 % du PIB en 1960 à plus de 45 % en 2023. Ces prélèvements sont principalement destinés à financer la **protection sociale** (retraites, santé) et l’éducation. Ainsi, sur 1 000 € de dépenses publiques en France en 2019, 262 € financent la protection sociale, 195 € financent la santé et 118 € financent l’éducation et la recherche.

Cette augmentation régulière de l’intervention de l’État dans l’économie est visible dans le poids des prélèvements obligatoires mais également dans le niveau de la **dette publique**. On constate en effet que beaucoup d’économies développées connaissent des niveaux d’endettement public importants. Cet endettement public est le fruit de **déficits** successifs des comptes des administrations publiques dont les dépenses dépassent les recettes. L’essentiel des ressources des administrations publiques provenant des prélèvements obligatoires, le déficit public est inévitable lorsque les prélèvements obligatoires sont insuffisants pour couvrir les dépenses publiques. En accumulant des déficits, la dette atteint des montants qui peuvent être lourds. Dans le cas de la France, la dette publique est ainsi passée de 94 milliards d’euros en 1980 (moins de 10 % de PIB) à plus de 2 950 milliards d’euros en 2022 (plus de 110 % du PIB). Avec la crise sanitaire du Covid-19, les mesures de soutien à l’économie ont fortement augmenté cet endettement et l'ont porté au-delà du seuil symbolique de 100 % du PIB. On peut donc établir une relation entre le niveau d’intervention de l’État dans l’économie et le niveau de sa dette publique.

Le niveau important de la dette publique est problématique. Le remboursement de cette dette, par exemple, par le biais d’une augmentation des prélèvements obligatoires, aura un effet négatif sur la croissance économique. Par ailleurs, un pays très endetté aura de plus en plus de difficultés à trouver des prêteurs pour financer ses futurs emprunts. C’est la raison pour laquelle, dans l’Union européenne par exemple, le niveau d’endettement ne peut dépasser, sauf en cas de situation exceptionnelle, un seuil de 60 % du PIB. Actuellement, ce seuil est dépassé par la majorité des pays de l’Union.

**3 La participation de l’État à l’activité économique du pays**

Pour apprécier l’importance de l’intervention de l’État dans l’économie, il est également possible de s’intéresser aux domaines d’intervention de l’État. En effet, au-delà de ses dépenses pour soutenir et orienter l’activité économique, l’État peut prendre part directement aux activités économiques du pays. Ainsi, l’État peut être employeur dans la fonction publique et gérer des entreprises publiques, donc être employeur dans le secteur privé. Cette contribution à l’activité économique porte sur de nombreux secteurs et de nombreuses activités.

En France, plus de 20 % de la richesse nationale produite chaque année (mesurée par le PIB) provient des activités des administrations publiques. On retrouve des niveaux voisins dans de nombreux pays (19,4 % au Royaume-Uni, 18,8 % en Allemagne, 17,7 % en Espagne…). Dans le champ de la **fonction publique** en France, l’État emploie plus de 2 500 000 personnes dans la fonction publique d’État, en majorité dans le secteur de l’Éducation et de la recherche. Environ 2 000 000 de personnes sont également employées par les collectivités locales (région, département, commune) et plus de 1 200 000 de personnes dans la fonction publique hospitalière.

L’État est donc un employeur important au niveau national à travers la fonction publique mais peut étendre encore son action en participant à la gestion d’entreprises. En devenant actionnaire de certaines entreprises, l’État peut y exercer une influence importante ou en prendre le contrôle en détenant une part majoritaire du capital. On qualifie de telles entreprises d’**entreprises publiques**. Ainsi, l’État gère en France des entreprises telles que la SNCF, la RATP, Aéroports de Paris ou EDF. Actuellement, on dénombre environ près de 83 entreprises publiques en France qui représentent 1,7 million de salariés répartis dans 5 secteurs d’activité : énergie, industrie, transports, services et finance. L’État détient plus de 120 milliards d’euros d’actions dans ces entreprises.

En devenant entrepreneur, l’État peut mieux réguler l’activité économique et contrôler des secteurs jugés stratégiques. Cependant, cette forme d’intervention fait l’objet de critiques. Les entreprises publiques seraient moins performantes en raison de l’absence de souci de rentabilité par rapport aux entreprises privées. De plus, ces entreprises peuvent fausser la concurrence et parfois même être en situation de monopole sur leur marché. Pour ces motifs, on observe parfois un retrait de l’État qui revend ses participations et privatise les entreprises publiques, en encaissant au passage des ressources qui peuvent être utilisées pour contribuer à la réduction de la dette publique (privatisation partielle de la Française des Jeux en 2019, projet de privatisation partielle d'Aéroports de Paris).